

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2017

Le jeudi 7 décembre 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la mairie dans une salle du Conseil réaménagée et équipée de nouveau mobilier, suite aux travaux nécessités par la mise en place de l'ascenseur et des travaux que ces travaux ont induits.

Tous les Conseillers sont présents (Marie-Christine Le Goff étant arrivée vers 22h et ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire jusqu'à son arrivée.).

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Il est donné lecture du compte-rendu de la précédente réunion du 6 octobre 2017 qui est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PLH (Programme Local de l'Habitat).

Monsieur le Maire présente le projet de PLH adopté par le comité de la CCPI lors de sa séance du 15 novembre 2017 et qu'il convient de soumettre à l'approbation de chaque conseil des communes membres de la communauté.

Les orientations décrites dans ce programme détermine des politiques qui seront mises en œuvre au niveau communautaire sur les 6 prochaines années et auront une incidence sur le zonage des terres classées constructibles dans les documents d'urbanisme, sur l'accroissement du nombre de logements locatifs sociaux, sur l'adaptation des logements au vieillissement, sur la densification urbaine : le tout dans les objectifs définies au niveau du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Pays de BREST.

Accord unanime pour approuver le projet de PLH.

PROJET d'AGRANDISSEMENT de l'ECOLE PUBLIQUE et de création de toilettes à l'emplacement de la 7ème classe actuelle :

Monsieur le Maire présente l'avant-projet d'aménagement de toilettes projeté lorsque la 7ème classe sera faite dans le prolongement du bâtiment actuel de la salle de motricité et de la salle de sieste. En effet, les toilettes actuelles ne sont plus dimensionnées en rapport au nombre d'enfants et il convient de prévoir dès à présent leur aménagement qui pourra être réalisé dès que la 7ème classe sera installée dans l'extension de l'école déjà présentée et adoptée lors du conseil du 6 octobre.

Des modifications pourront être apportées ultérieurement par rapport à ce projet en fonction de l'avis du personnel qui s'occupe des enfants (ATSEM, instituteurs, etc....). Cependant, la prise en compte de ces travaux pour une vision globale de l'investissement à réaliser en 2018-2019 permet de réaliser une prévision budgétaire pour les années à venir et solliciter les subventions pour l'ensemble des travaux.

L'estimation du total de l'investissement de l'ordre de 296 300 € interroge certains conseillers, estimation à laquelle se rajoute les honoraires de l'architecte et du conducteur de travaux à hauteur 11%- soit 32 593€, les frais du bureau de contrôle Socotec et SPS pour un montant de 4 780€ (Apave : 4 975€) et l'étude thermique pour 520€ au cabinet GES.

Le taux des honoraires de l'architecte et du maître d'œuvre suscite un débat, certains conseillers proposant d'ajourner notre décision en attente d'une négociation pour faire baisser ce taux. Monsieur le Maire indique qu'il a déjà essayé de négocier cette rémunération (sans succès) mais que, s'agissant d'un agrandissement du bâtiment dans la continuité du bâtiment actuel déjà réalisé par le même architecte, il était difficile d'en changer sauf à faire un bâtiment en discontinuité du bâtiment actuel, sans similitude avec le style du bâtiment actuel (principe de la propriété intellectuelle).

Monsieur le Maire indique que la situation financière de la commune permet d'absorber le coût de cette extension (dette résiduelle fin 2017 en capital de 1 064628€ soit 850€/habitant), que des subventions devraient être obtenues pour aider à cet investissement et que la trésorerie de la commune permettrait également de participer au financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir les propositions faites par Monsieur le Maire et se solliciter les subventions auprès des différents financeurs (État, Région, etc..) ; 14 pour et 1 abstention.

REGIME INDEMNITAIRE :

Monsieur le Maire propose de voter un crédit de 10 500€ pour le régime indemnitaire de 2017, précisant que ce système de versement de primes serait remplacé en 2018 par le RIFSET qui se met en application progressivement au fur et à mesure de la sortie des décrets.

Accord unanime

PROJET de CREATION D'UN LOTISSEMENT RUE DES COLONNES DE JUSTICE.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il avait été décidé l'étude d'un nouveau lotissement au nord de la rue des colonnes de justice et que, pour ce faire, un change de terres entre les consorts Gélébart et la commune, propriétaire de 2 parcelles séparées par le terrain Gélébart était nécessaire.

Afin de procéder aux formalités de cet échange, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour être autorisé à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires et à payer les frais inhérents à cet échange.

Accord unanime.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Afin de régulariser les comptes en fin d'exercice 2017, il convient de faire quelques ajustements budgétaires : en fonctionnement, réduction de 1 000€ au compte 6574 (subventions) pour l'affecter au compte 66111 (intérêts).

En investissement : transfert du compte 2313 (constructions) de 20 000€ réparti au compte 1641(capital des emprunts) pour 3 333€ et 16 667€ au compte 168751(remboursement de l'avance remboursable accordée par la CCPI pour l'acquisition des terrains des consorts Lénaff où a été érigé le lotissement de la rue du Goëlo).

Accord unanime

STATUTS du SDEF :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SDEF, syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère, auquel la commune adhère, a adopté de nouveaux statuts qui permettent d'une part aux EPCI (Communauté de communes ou de coopération intercommunale à fiscalité propre) d'adhérer au SDEF pour des compétences optionnelles et d'autre part, pour s'adapter aux nouvelles missions dévolues par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte : toutes les actions liées à la transition énergétique et au smart-grid et objets communicants.

Accord unanime.

TRAVAUX SDEF :

Monsieur le Maire présente différents projets menés par le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère), travaux nécessités par la vétusté des réseaux électriques ou par la nécessité d'adaptation pour lesquels l'accord de la commune est sollicité.

Les dépenses des travaux Basse tension sont pris en charge par le SDEF à 100 %. Par contre, les travaux de réseaux de télécommunications électroniques restent à la charge de la commune. Monsieur le Maire indique qu'il convient de réaliser ces travaux en technique souterraine au moins à proximité des habitations de façon à ce que ces réseaux puissent être dissimulés et prêts à accueillir le réseau de fibre optique lors de son déploiement par Mégalis, prévu en 2018 sur la commune. Les différents secteurs concernés par ces travaux sont les quartiers suivants :

Kerizaouen : 7 344,50 HT soit 8 813,52€ TTC

Kéradec/pen ar Lann Garo : 2 728,40€ HT soit 3 274,08€TTC

Kergonvelen : 8 533,62 € soit 10 240,34€ TTC

Kernévez : 4 674,60 HT soit 5 609,52 TTC

Total : 23 281,12 HT soit 27 937,46 € TTC (subvention CCPI : 6 984,33€) reste à charge commune : **20 953,13€**

A l'unanimité, le conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SDEF et à solliciter les subventions à la CCPI à hauteur de 30 % pour aider au financement de ces travaux.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2018 :

Accord unanime pour autoriser à engager les dépenses d'investissement avant vote du budget à hauteur de 25 % des crédits inscrits en 2017 :

TARIFS 2018 :

Le conseil adopte les tarifs 2018 qui sont identiques à ceux appliqués en 2017, à l'exception d'une légère augmentation de la part fixe assainissement semi-collectif qui passe de 25,00€ à 25,50€ et du prix de location des terres agricoles qui augmentent de l'ordre de 1%.

Accord unanime.

AFFAIRES DIVERSES :

VOIRIE COMMUNALE :

La voirie du lotissement étant réalisée et les finitions devant intervenir au printemps prochain, Monsieur le Maire propose que le linéaire de cette voirie d'une longueur de 300 ml, dénommée « Rue du Goëlo » soit désormais incorporé dans le domaine public communal au titre de la voirie.

Accord unanime.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ :

RAPPORT du SDEF :

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 du SDEF qui reprend l'ensemble des actions menées en 2016 dans ses différents domaines d'activité.

RAPPORT du Chenal du FOUR :

Le rapport d'activité du syndicat des eaux du Chenal du Four est rapidement présenté. Ce syndicat est appelé à disparaître en fin d'année 2017 et sera absorbé par la CCPI à laquelle la loi NOTRe a confié les compétences eau et assainissement.

Le conseil prend acte de ces communications.

Désignation au conseil d'exploitation Eau et Assainissement de la CCPI :

Suite à la démission de Nathalie TREBAUL qui était membre de la commission Eau et Assainissement de la CCPI, il convient de désigner un nouveau délégué de la commune.

Accord unanime pour désigner Hervé FALC'HON.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h00.